

Communiqué du 6 avril 2020

Prise de position de la Fédération de la médecine complémentaire

COVID-19: tirer parti du potentiel de la médecine complémentaire

La demande en thérapies et médicaments de médecine complémentaire a explosé depuis le début de la crise. La Fédération de la médecine complémentaire souligne que les méthodes naturelles permettant de renforcer le système immunitaire et de traiter les maladies infectieuses sont en général appropriées. En même temps, elle met en garde contre les promesses fallacieuses de guérison. Il n'existe pour l'heure aucune thérapie standard contre le Covid-19. La Fédération de la médecine complémentaire recommande de respecter impérativement les prescriptions du Conseil fédéral et de s'adresser à un spécialiste ayant une formation reconnue en médecine complémentaire pour en connaître les possibilités et les limites.

La Fédération de la médecine complémentaire tient à spécifier que les mesures et recommandations du Conseil fédéral doivent être respectées et suivies dans tous les cas. « Restez à la maison et gardez la distance. Mais conservez le contact avec votre famille et vos amis par téléphone ou vidéoconférence », souligne la présidente de la Fédération, la conseillère nationale Edith Graf-Litscher qui confirme également que « la médecine complémentaire offre des mesures variées d'accompagnement individuel, qui peuvent faire l'affaire en ce moment. » La Fédération recommande à toutes les personnes intéressées par une thérapie individuelle adaptée de s'adresser par téléphone à un spécialiste au bénéfice d'une formation reconnue en médecine complémentaire (médecin, thérapeute, pharmacien ou droguiste).

Recommandations de traitement du point de vue de la médecine complémentaire

1. Mesures préventives

Pour renforcer le système immunitaire et mieux se protéger d'une infection virale des voies respiratoires, il est recommandé d'avoir un style de vie sain avec suffisamment de sommeil, de mouvement et une alimentation saine et de le compléter pendant un certain temps par la prise d'un médicament phytothérapeutique et de médecine complémentaire (cf. informations complémentaires pour des agents actifs végétaux concrets). Des exercices de thérapie respiratoire, de yoga, de kinésiologie ou d'autres thérapies complémentaires peuvent aussi s'avérer aidants.

2. Mesures en cas de symptômes d'infection

En cas de suspicion, restez à la maison. Appelez votre médecin de famille ou le spécialiste médical de votre choix. Si des doutes persistent, il est aussi possible de contacter la hotline de l'OFSP (058 463 00 00) ou un hôpital de votre région.

Les symptômes provoqués par le Coronavirus Sars-CoV-2 sont comparables, chez une grande majorité des personnes atteintes, à ceux d'une grippe. Des médicaments de médecine complémentaire et de phytothérapie ayant une action antivirale avérée peuvent influencer favorablement le cours de la maladie. Les études scientifiques sur l'action de certains médicaments dans le traitement des symptômes du Covid-19 manquent jusqu'à présent. Il est donc recommandé de faire appel à des spécialistes.

3. Comportement en cas de fièvre

« La fièvre active le système immunitaire, les virus se multiplient plus difficilement dans le corps, certaines bactéries ne peuvent pas survivre à des températures élevées », écrit l'Union des sociétés suisses de médecine complémentaire. Elle recommande de renoncer à tout médicament fébrifuge, si l'état général le permet (cf. informations complémentaires). Cette pratique appliquée depuis des décennies par la médecine complémentaire est également aussi reconnue maintenant par la médecine conventionnelle. Si la fièvre persiste pendant plusieurs jours ou en cas d'apparition de difficultés respiratoires ou d'une péjoration de l'état général, une consultation médicale est nécessaire pour déterminer l'origine de la fièvre.

4. La médecine complémentaire à l'hôpital

Il est possible d'utiliser des méthodes intégratives de traitement pour tous les patients qui ne sont pas intubés et sous respirateur artificiel. Les hôpitaux qui proposent des concepts de traitement intégratif sont cependant encore peu nombreux.

Plus grande clinique privée de BL, la clinique d'Arlesheim fait partie de l'état-major de crise cantonal et est prévue comme hôpital de traitement du Covid si les capacités de l'hôpital de Bruderholz en venaient à ne plus suffire. La clinique d'Arlesheim participe, avec de grandes cliniques intégratives allemandes, à l'élaboration d'un concept de traitement intégratif qui pourra servir au traitement de patients atteints du Covid. Le concept thérapeutique applique les standards de médecine conventionnelle et les complète avec des médicaments de médecine complémentaire ainsi que des applications et thérapies externes ; les cliniques de médecine intégrative ont, en effet, une grande expérience en matière de traitement des infections et pneumonies virales et peuvent ainsi apporter une réponse différenciée à différentes phases de la maladie.

Allocations pour perte de gain en cas de fermeture partielle

En vertu de l'Ordonnance 2 COVID-19 en vigueur actuellement, seuls des thérapeutes contraints par les autorités de fermer totalement leurs cabinets peuvent faire une demande d'allocations de perte de gain. La grande majorité des praticiennes et praticiens ne peut plus effectuer que des traitements urgents ou impossibles à reporter. La Fédération de la médecine complémentaire a d'ores et déjà demandé au Conseil fédéral de trouver rapidement une solution pour tous les spécialistes que l'ordonnance contraint de facto à une fermeture partielle. La Fédération de la médecine complémentaire attend avec impatience la proposition du Conseil fédéral, annoncée pour le 8 avril.

Prise de position

Les approches de médecine complémentaire et les traitements traditionnels recèlent un très grand potentiel, parce qu'ils sont holistiques et visent à renforcer les forces d'auto-guérison. Ce potentiel doit impérativement être mieux pris en compte et utilisé dans la collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle, tout comme il doit être mieux étudié à l'avenir. Les recherches dans des pays comme la Chine montrent clairement une action des combinaisons de médicaments végétaux. Il serait important que la Suisse, elle aussi, investisse plus de moyens dans la recherche en médecine complémentaire et réponde ainsi au mandat de l'art. 118a de la Constitution fédérale.

En vue d'une meilleure maîtrise des maladies infectieuses, la Fédération de la médecine complémentaire propose la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. L'allocation par la Confédération et les cantons de moyens à la recherche pour mieux étudier scientifiquement l'apport de la médecine complémentaire en matière de renforcement du système immunitaire et de lutte contre les virus. Il est d'usage depuis des décennies déjà, en médecine complémentaire, de renoncer à baisser inutilement la fièvre et d'éviter la prescription inutile d'antibiotiques, ce qui montre son potentiel actuel et rend sa recherche scientifique urgente, afin que ce potentiel puisse être développé pour tout un chacun.
2. L'intégration dans les hôpitaux d'offres de médecine complémentaire pour les patients et le personnel.
3. La possibilité de commander et de livrer à domicile des médicaments en vente libre afin d'éviter des contacts directs et, partant, de nouvelles contaminations. La condition est une consultation personnelle préalable d'un pharmacien ou droguiste par téléphone ou vidéo-conférence.
4. Des allocations facilitées de perte de gain pour les fermetures partielles des cabinets de médecins et de thérapeutes.
5. Une procédure non-bureaucratique de dédommagement par les assureurs pour les consultations téléphoniques et les vidéo-conférences des médecins et thérapeutes.
6. L'inclusion d'expertes et experts de médecine complémentaire dans des commissions de prévention et de suivi des épidémies/pandémies (encourager les mesures naturelles de renforcement du système immunitaire et de lutte contre les infections virales).

Informations complémentaires

UNION des sociétés suisses de médecine complémentaire

[Texte sur le comportement en cas de fièvre \(en allemand\)](#)

Société Suisse de Phytothérapie Médicale SSPM

[La prévention et le traitement des infections des voies respiratoires supérieures. Recommandations de la SSPM](#)

Primary and Hospital Care

[Immunostimulation pour la prévention et le traitement des infections aiguës des voies respiratoires](#)

Engadiner Post du 19 mars 2020

[Interview mit Dr. Paul Thomas Raders zum Einsatz von TCM bei Covid-Patienten](#)

Contact:

- Conseillère nationale Edith Graf-Litscher, Présidente Fedmedcom:
Tél. 079 347 08 93, edith.graf-litscher@parl.ch
- Dr Gisela Etter, Présidente de l'Union des sociétés suisses de médecine complémentaire :
Tél. 044 687 48 28, etter.praxis@bluewin.ch
- Isabelle Zimmermann, Secrétaire générale Fedmedcom :
Tél. 031 560 00 24 / isabelle.zimmermann@dakomed.ch

La Fédération de la médecine complémentaire

La Fédération s'engage pour la reconnaissance, la prise en compte et la promotion à large échelle de la médecine complémentaire dans le système de santé suisse en vertu de l'article 118a Médecines complémentaires de la Constitution fédérale. www.fedmedcom.ch

Plus d'informations sur la médecine complémentaire et le coronavirus sur : www.millefolia.ch